



© FAO/D. Barthelemy
© FAO/D. Barthelemy



LA FAO ET LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO mène diverses activités ayant trait à la biodiversité aquatique qui sont jugées essentielles pour une pêche et une aquaculture durables. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) (1982) et le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995) constituent le cadre des activités de la FAO dans le domaine de la pêche.

CODE DE CONDUITE DE LA FAO POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE

Le Code de conduite pour une pêche responsable, en concordance avec d'importants accords internationaux, tels que la Convention sur le droit de la mer, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants,



© FAO/M. Halwart

la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et la Convention sur la diversité biologique (CDB), établit les principes régissant des pratiques responsables en vue de garantir la conservation, la gestion et le développement efficaces des ressources aquatiques vivantes, dans le respect de l'environnement et des personnes qui dépendent de la biodiversité aquatique pour leur subsistance. Le programme normatif et le programme de terrain de la FAO, en partie coordonnés par le programme mondial FishCode, se réfèrent aux articles du Code de conduite.



© FAO/T. Balzer

APPROCHE FONDÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES

La biodiversité aquatique joue un rôle indispensable pour les moyens de subsistance des populations rurales. Elle est cependant menacée, à la fois par des facteurs liés au secteur halieutique, tels que la surpêche, les pratiques de pêche destructives et l'introduction d'espèces exotiques, et par des facteurs externes, tels que la disparition et la dégradation des habitats provoquées essentiellement par des activités terrestres. C'est pourquoi le Service de la gestion et de la conservation de l'aquaculture a lancé un programme visant à inventorier et à évaluer la biodiversité aquatique des eaux intérieures qui est utilisée par les populations rurales dans les écosystèmes naturels et modifiés, en mettant particulièrement l'accent sur les savoirs traditionnels, l'utilisation durable et l'amélioration des ressources et les problématiques hommes-femmes.

Il est urgent de favoriser la préservation et l'utilisation durable des stocks de poissons en intégrant des considérations ayant trait aux écosystèmes dans les pratiques et procédures de gestion des pêches de capture. La FAO a mis au point un ensemble de directives sur les approches écosystémiques de la gestion des pêches.



© FAO/T. Balzer





© FAO/M. Halwart

SOURCES D'INFORMATION

La FAO accorde une grande priorité à la fourniture de ressources informationnelles et à leur amélioration: données factuelles et quantitatives, états et tendances, conseils stratégiques et mise en réseau assistée pour une pêche mondiale durable. Les principales sources d'information sont les suivantes:

Base de données FISHSTAT PLUS de la FAO
www.fao.org/fi/statist/fisoft/fishplus.asp

Atlas des océans de l'ONU
www.oceansatlas.org

Système mondial d'information sur les pêches de la FAO (FIGIS)
www.fao.org/fishery/figis

Programme d'identification et documentation des espèces de la FAO
www.fao.org/fishery/sidp

Base de données de la FAO relative à l'introduction d'espèces aquatiques
www.fao.org/fishery/dias

GLOBEFISH (Marchés et commerce)
www.globefish.org

ONEFISH - Portail Internet concernant la recherche sur la pêche
http://www.onefish.org/global/index_fr.jsp

FISHBASE
www.fishbase.org/search.cfm

La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)
www.fao.org/sof/sofia/index_fr.htm



© FAO/M. Halwart



© FAO/T. Balzer

PROGRAMME D'IDENTIFICATION ET DOCUMENTATION DES ESPÈCES

Par le biais de son Programme d'identification et de documentation des espèces, le Service de la gestion et de la conservation des pêches contribue à améliorer les connaissances sur la diversité biologique et fournit des outils permettant d'identifier correctement les espèces. La FAO élabore, en collaboration avec d'éminents taxinomistes du monde entier, des catalogues, des synopsis et des guides régionaux et nationaux d'identification des espèces, qui contiennent aussi des informations relatives au degré de préservation et à l'importance socio-économique et traditionnelle de chaque espèce considérée.



© FAO/T. Balzer



© FAO/D. Bartley



CONSEILS ET SOUTIEN D'EXPERTS

Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO appuie les activités de la CDB liées à la biodiversité aquatique et aux ressources génétiques aquatiques. En outre, la FAO collabore activement avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et formule des recommandations et des conseils quant au coût et aux effets du recensement des espèces aquatiques exploitées commercialement. La FAO encourage et facilite la conclusion de traités et les négociations au plan international en rapport avec l'utilisation de la biodiversité aquatique et la sauvegarde des espèces aquatiques menacées, dont les requins, les tortues et les oiseaux et mammifères marins, et elle soutient un groupe d'experts travaillant sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin.

Pour en savoir plus:
www.fao.org/fishery

Pour en savoir davantage sur les activités de la FAO dans le domaine de la diversité biologique:
www.fao.org/biodiversity



L'AGRICULTURE POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'AGRICULTURE